

Lorsque la participation citoyenne rime avec programme de revitalisation de quartier...

Les Contrats de Quartier sont des programmes de revitalisation initiés par la Région de Bruxelles-Capitale, menés dans différents quartiers fragilisés en partenariat avec les Communes. Ces programmes prévoient différentes opérations au sein d'un même quartier, à réaliser sur une période de 4 ans (avec un complément de 2 ans pour terminer les derniers chantiers).

agora élabore directement ce programme de revitalisation. Mais pour établir un programme qui réponde au mieux aux besoins du quartier, la Commune se basera sur la participation des personnes qui vivent, travaillent et fréquentent le quartier afin de recueillir leurs avis.

Conformément à la réglementation, et avant d'arrêter un programme définitif, la Commune organise des Assemblées générales de quartier et de réunions de la Commission Locale de Développement Intégré (la CLDI).

La Commune a 9 mois (de janvier à septembre en général) pour établir ce programme. A cette fin:

- elle a rapidement convoqué une première Assemblée Générale de quartier, ouverte à tous, qui a désigné les représentants du quartier à la CLDI: au minimum 8 habitants, ainsi que 2 personnes issues des secteurs économiques, scolaires et associatifs;
- elle a mis sur pied dans les 2 mois la CLDI et a précisé son fonctionnement dans un Règlement d'ordre intérieur;
- elle a organisé une enquête publique.

Rappelons que les Assemblées Générales de quartiers sont ouvertes à tous. Elles sont un lieu d'information, d'interpellation et de discussion entre la Commune, la Région, les différents opérateurs qui mettent en oeuvre le programme et les personnes du quartier.

Dans le cadre de l'élaboration du programme du Contrat de Quartier "Saint-Denis" de Forest, agora a proposé d'aller plus loin en matière de participation citoyenne et s'est adjoint les services d'une

Sociologue et d'une Conseillère en Intervention, Evaluation et Formation en Participation et Médiation.

Le rôle de la conduite de processus participatifs est de promouvoir une prise de conscience chez les concepteurs du projet urbanistique et architectural de l'importance à prendre en compte l'avis des habitants pour la création ou l'aménagement de logements et d'espaces qu'ils auront à s'approprier.

Dans notre société qui doit articuler les échelles micro et macro de manière harmonieuse, il est important que le citoyen ait le droit et le devoir de participer à la vie en société. La participation est la base de notre méthodologie pour développer ce projet et ces processus à long terme.

Les dispositifs de participation construisent des connexions et des espaces de dialogue et d'interaction entre les discours et réalités de type "expert" de toutes sortes et les paroles et considérations de "simples citoyens".

- La pierre angulaire en est la sincère disposition au dialogue de tous les intervenants: tous sont prêts à remettre leurs certitudes en cause de façon à apprendre les uns des autres et à en être transformés.
- L'objectif est à la fois d'influencer les décisions politiques par les résultats de la participation et d'informer l'opinion sur un sujet complexe ou controversé, constituant un enjeu pour la société, afin qu'il soit discuté dans la population. Il s'agit, in fine, d'augmenter la légitimité des décisions politiques.

Toute la réussite et l'applicabilité du programme de revitalisation dépendent fortement de la qualité de la communication au sein de chacune des étapes mais également entre celles-ci. La communication est le facteur qui crée le climat de confiance qui est le moteur de la gestion du changement correspondant aux visions sociales, économiques et politiques.

Cette communication est aussi dans le cadre du Contrat de Quartier Saint-Denis, soutenue par un site Web spécifique, qui sera le reflet de l'évolution de la participation citoyenne.

